

Coronavirus COVID-19 :
Fermeture des crèches, établissements scolaires et
université dès le 16/03

Le Président de la République a annoncé hier que tous les établissements scolaires seraient fermés à partir du lundi 16 mars : crèches, écoles, collèges, lycées, établissements de l'enseignement supérieur, dont l'université, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Le préfet de La Réunion, en lien avec la directrice générale de l'agence régionale de santé, le recteur d'académie et le président de l'université, a confirmé que cette mesure s'appliquait pleinement sur notre territoire.

Du fait du calendrier scolaire, les services du rectorat à La Réunion bénéficient d'une semaine supplémentaire pour parfaire le système de continuité pédagogique et administrative.

A cette fin le préfet, le recteur et la directrice générale de l'ARS organiseront ce **lundi 16 mars 2020** une réunion de travail avec l'ensemble des partenaires, en premier lieu desquels les maires.

Après le désordre qu'ont connues les écoles en France métropolitaine, les ordres et les contre-ordres hiérarchiques, le président de la République a fini par acté la fermeture de tous les établissements scolaires.

Quelques jours auparavant, notre ministre s'était pourtant juré que jamais cela ne serait fait en France.

Quelle blague !

Une circulaire publiée le 5 mars charge les enseignants et chefs d'établissements – directeurs de la continuité pédagogique. Là encore c'est une blague, ce ne sont que des mots, il s'agit plus d'une continuité scolaire que pédagogique.

Les écoles sont amenées à accueillir les enfants des personnels soignants mais les conditions restent floues.

CONSIGNES MINISTERIELLES

Le ministre évoque à la fois des règles communes et l'autonomie du terrain. Il s'agit de maintenir la continuité du service public d'éducation en fonction des réalités et possibilités locales et également en respectant les droits des personnels.

Il s'agit d'une suspension de l'accueil des élèves dans les écoles.

Le ministère « espère » qu'elle ne dépassera pas les vacances de printemps, c'est à dire début mai. **L'exception à cette règle de non-accueil des élèves est le service minimum pour les enfants des personnels soignants des hôpitaux.**

Ce dernier s'organisera à partir d'un accueil lundi dans l'école habituelle de scolarisation (sur justificatif) et selon une liste établie par le ministère de la santé. L'organisation s'affinera dans la semaine pour faire des classes cohérentes de 8-10 élèves, de préférence de même niveau scolaire, dans des écoles au plus proche des hôpitaux.

Présence des personnels enseignants ?

Sur la présence physique dans les écoles, le ministre avance le bon sens et l'inventivité locale dans ces circonstances exceptionnelles mais semble soumettre tout cela à l'avis de l'autorité hiérarchique.

Seuls les personnels essentiels à la continuité administrative, c'est à dire les directeurs et directrices pour le premier degré doivent être présents dans les écoles, mais il faudra toutefois accueillir les enfants des personnels hospitaliers...

Pour **les enseignants eux-mêmes parents**, il faut privilégier le télétravail lorsqu'il est possible sinon ils bénéficieront d'une autorisation spéciale d'absence (ASA).

Pour **les personnels présentant des facteurs de risques**, la liste précise des pathologies concernées va paraître rapidement. A titre conservatoire ils restent systématiquement en télétravail et bénéficieront d'une ASA au plus vite. Ils ne doivent en tous les cas pas être mobilisés pour la scolarisation des enfants de personnels hospitaliers.

A la Réunion, nous pourrons « bénéficier » de l'expérience des différentes problématiques rencontrées en France et nous vous informerons des différentes positions prises. Le Recteur va intervenir dans la semaine et nous suivrons ses interventions en lien avec l'ARS.

Une fiche de renseignement est disponible sur le site académique pour les élèves et les personnels qui auraient quitté l'Académie, à suivre.

Nous sollicitons une intersyndicale dans la semaine pour que des consignes claires et communes soient prises par notre administration, avant notre reprise officielle lundi 23 mars 2020.